

DELIBERATION N°30

Implantation future de l'antenne Bouygues Immeuble Flandre, près du stade Jean Méréault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué, expose que la société Bouygues Télécom dispose actuellement de 5 équipements techniques de radiotéléphonie mobile sur les communes de Dieppe et de Neuville. Une de ces antennes est actuellement implantée sur la toiture de l'immeuble Flandre, situé rue Guillaume Lemarchand dans le quartier de Janval, propriété de Sodineuf Habitat Normand.

Cette station de radiotéléphonie mobile a fait l'objet d'un contrat de bail entre la société Bouygues Télécom et Sodineuf HLM en date du 28 mai 1997 et ce pour une durée de 12 années.

Par courrier en date du 9 juin 2009, le bailleur n'a pas souhaité renouveler la durée du contrat de bail à échéance du 9 décembre 2009, en accord avec la ville par principe de précaution.

Cette antenne sera remplacée par deux équipements distincts dont l'un sur le parking du centre commercial du Belvédère. Des négociations sont en cours entre les deux acteurs.

Le second équipement pourrait être situé sur le domaine de la Ville, en limite extérieure du stade Jean Méroult, sur la parcelle cadastrée section BS n°25. Un accès indépendant à ces équipements techniques sera situé route de Pourville, à hauteur du n° 50.

Ces équipements techniques occuperont une surface au sol de 50 m² environ et seront isolés des équipements sportifs par une clôture de protection.

Pour ce type d'implantation, la société Bouygues Télécom propose une redevance annuelle de 4 500 € sur une période de 12 ans.

Vu l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 8 février 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'implantation de l'antenne de radiotéléphonie mobile de la société Bouygues-Télécom à proximité du Stade Jean Méroult et d'autoriser la signature de toutes pièces relatives à cette implantation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
